

Image not found or type unknown



Divorce séparation de fait et concubinage

Par **MselleN**, le **03/06/2009** à **18:41**

Bonjour,
En cours de divorce depuis mars 2009, je souhaite me déclarer avec mon concubin. Est-il nécessaire d'avoir une attestation de séparation de fait? Si oui, comment l'obtient-on? Est ce automatiquement fait avec la procédure de divorce? Est ce légal tout en étant marié de se déclarer en concubinage? J'ai lu sur un site que pour prouver la séparation il suffit d'aller chercher un certificat de concubinage à la mairie. Qu'en pensez-vous?
Merci

Par **Marion2**, le **03/06/2009** à **18:59**

Bonsoir,
Pour l'instant, vous n'êtes pas divorcée.
Attendez que le divorce soit prononcé.
Cordialement.